

**L'intégration des immigrants :  
une responsabilité partagée**

Mémoire présenté

par

Accueil et intégration BSL

À la Commission de consultation  
sur les pratiques d'accommodement  
reliées aux différences culturelles

300, allée des Ursulines  
Rimouski (QC) G5L 3A1  
Tél. (418) 723-1986 poste 1595  
Télécopieur : (418) 724-1525  
accueilbsl@globetrotter.net

## **Qui sommes-nous ?**

Accueil et intégration BSL (AIBSL) est un organisme d'accueil et d'établissement des personnes immigrantes demeurant dans la MRC Rimouski-Neigette. La portée géographique de nos interventions s'étend à l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent en ce qui a trait au volet éducatif de notre mission.

Ce dernier volet, c'est-à-dire plus spécifiquement, l'éducation interculturelle, constitue notre principal objectif. Depuis les neuf dernières années, nous avons organisé plus de 700 ateliers de sensibilisation auprès des élèves du primaire, secondaire et collégial, ainsi que des étudiants de l'Université du Québec à Rimouski. Ces ateliers portaient sur le pluralisme et la société québécoise, le respect des différences, la lutte contre le racisme et les discriminations, de même que sur les enjeux liés à l'immigration et son importance dans le développement socioculturel et économique du Québec.

Parmi l'ensemble de nos actions, nous avons publié en 2005 un livre de contes pour les enfants écrit par Boucar Diouf, l'humoriste d'origine sénégalaise. Monsieur Diouf a remporté l'année suivante le prix québécois de la Citoyenneté 2006 dans la catégorie du rapprochement interculturel. En 2007, nous avons produit un DVD d'animation tiré de ce livre.

La sensibilisation à l'embauche de la main-d'œuvre immigrante auprès de 110 employeurs bas-laurentiens figure parmi nos projets de rapprochement interculturel.

Notre intérêt pour participer à ce débat de société, proposé par la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, est très grand et bien justifié, car de par notre mission, nous sommes des intervenants de premier plan dans l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants dans la région. Nous leur apportons notre support dans leur quête de justice et de lutte à la discrimination.

## **État de constat actuel**

L'enjeu de l'immigration dans le développement socioculturel et économique du Québec, et de ses constituantes régionales, est si important qu'elle mérite d'être sérieusement prise en considération par l'ensemble des acteurs concernés. L'immigration n'est pas uniquement l'affaire d'un ministère et des centaines d'organismes voués à l'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants ; elle interpelle toutes les forces vives du Québec. L'immigration et l'intégration des nouveaux arrivants est ni plus ni moins qu'un projet de société.

Le Québec constitue de plus en plus une société cosmopolite et pluraliste. La diversité culturelle qui résulte de l'immigration constitue à nos yeux une richesse inestimable pour la société d'accueil. De là, l'importance du défi que constituent les ajustements et les compromis nécessaires au noble objectif d'harmonie dans nos rapports sociétaux.

L'existence de mesures d'harmonisation a sa raison d'être. Cependant les accommodements et les ajustements concertés doivent être raisonnables. Leur exercice doit se réaliser dans le respect, le droit et la liberté d'autrui. Ces mesures ne doivent pas être à l'encontre des valeurs fondamentales québécoises que constituent la démocratie, l'égalité des sexes, la langue française comme langue publique commune et la laïcité.

La société québécoise, avec ses institutions démocratiques, la charte de la langue française et la politique d'intégration, tend à réglementer les rapports de l'état et les citoyens dans le respect du droit et de la liberté. Avec la charte québécoise, ces balises, enviées par beaucoup d'autres sociétés, constituent une base sur laquelle toute demande de mesures d'harmonisation devraient être formulées. Ce qui est important avant tout, c'est l'application juste et équitable des principes énoncés dans la charte. Une fausse interprétation entraîne des réactions controversées qui nuisent à la bonne entente entre la population d'accueil et les nouveaux arrivants (ex. : le port du Kirpan dans les écoles).

La majorité des nouveaux arrivants respecte les lois et les règlements de la société d'accueil et y adhère. Quelques demandes d'harmonisation de la part de certaines personnes immigrantes considérées exagérées ont été largement amplifiées par les médias. Le danger de ce battage médiatique est que les personnes immigrantes, plus particulièrement les communautés musulmane et juive, se sentent d'avantage marginalisées et défavorisées par rapport à l'accès à l'emploi et au logement.

### **Défis d'intégration sociale**

La peur de l'étranger, que l'on pourrait nommer le «Syndrome du Survenant» (en référence au roman de Germaine Guèvremont), qui habite depuis si longtemps l'imaginaire québécois, constitue selon nous une entrave aux rapports harmonieux entre la société d'accueil et les nouveaux arrivants (les étrangers). Lorsqu'on élève nos enfants dans la peur de l'étranger, il est bien difficile par la suite de leur inculquer un enseignement basé sur les principes d'ouverture à l'autre et de respect face aux différences. L'intégration des nouveaux arrivants ne peut se réaliser si la société d'accueil n'est pas préparée et réceptive aux défis que pose la diversité culturelle.

Par ailleurs, la survie de la langue française suscite beaucoup d'inquiétude. À ce chapitre, en ce qui concerne l'immigration, il importe de mentionner que 57 % des nouveaux arrivants sont francophones ou bilingues. En outre, la loi 101 assure l'enseignement du français aux enfants issus de l'immigration. Selon les données de recensement 2001, les immigrants francophones compensent le déclin de nombre de Canadiens français au Québec. Est-ce que nos médias relatent cette réalité ?

La population immigrante ne représente que 12 % de la population totale du Québec. Selon nous, la culture québécoise est beaucoup plus menacée par l'influence de la culture américaine (musique, arts de la scène, mode vestimentaire et langue) que par l'ensemble des diverses pratiques culturelles apportées par les nouveaux arrivants au Québec.

### **Défis d'intégration économique**

Selon une entente Québec-Canada, le gouvernement québécois a le pouvoir de déterminer le niveau d'immigration et de choisir les candidats à l'immigration selon notamment leurs catégories socio-économiques. Il possède également un droit de regard concernant la venue de réfugiés.

Au cours des quinze dernières années, les immigrants sélectionnés par le gouvernement du Québec sont majoritairement des personnes jeunes, qualifiées, hautement scolarisées,

expérimentées et francophones. Toutes les conditions favorables à l'intégration économique des nouveaux arrivants ont été réunies. Comment peut-on expliquer la détérioration de la situation socioéconomique de ceux-ci, surtout les jeunes québécois de deuxième génération ? En 2006, le taux de chômage des immigrants qui sont arrivés entre 2001 et 2006 est trois fois plus élevé que pour les autres québécois (17,8% contre 6,3%).

La composition de la fonction publique québécoise, ainsi que des autres institutions publiques et municipales, ne représente pas la diversité culturelle présente au Québec. Pourtant, selon l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990, l'état québécois a un engagement moral envers les nouveaux arrivants, il doit s'assurer de leur intégration socioéconomique.

Aussi, les ordres professionnels deviennent trop souvent un obstacle infranchissable (ex. : collège des médecins) pour l'accès à l'emploi des nouveaux arrivants. Ils se substituent pratiquement au gouvernement en ce qui a trait à la réglementation des politiques d'intégration économique. Le principal problème repose sur la reconnaissance des acquis. C'est une procédure excessivement longue et complexe qu'il faudrait revoir et simplifier

Pour déterminer qu'une personne immigrante est suffisamment intégrée à la société, l'accès au marché d'emploi constitue un élément majeur dans la réussite de la politique d'intégration du gouvernement. La participation civique est un autre indice important qui est la conséquence naturelle de l'intégration économique des immigrants. Le sentiment d'appartenance à la société d'accueil, la fierté d'être utile à la société d'adoption et l'estime de soi et l'accomplissement personnel sont les conséquences directes de l'intégration économique des nouveaux arrivants.

Le gouvernement du Québec récupère chaque année plus d'argent qu'il n'en dépense pour les nouveaux arrivants. Ainsi, il recevra 224 millions de dollars du gouvernement fédéral en 2007-2008 en terme de compensation dans le cadre de l'accord Canada-Québec sur l'immigration et environ 30 millions de dollars de frais et de taxes de la part des nouveaux arrivants. Cette somme de 254 millions de dollars représente un montant nettement supérieur à ce qui est dépensé annuellement en mesures spécifiques pour l'intégration des nouveaux arrivants au Québec.

Le budget de dépenses du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles de cette année est de 110,5 millions \$. Comment expliquer un tel écart?

Les résultats de la distribution inadéquate de subventions est le manque chronique de ressources humaines et financières des organismes voués à l'immigration. Il en résulte un manque de services dans les régions où le nombre d'immigrants ne justifie pas le coût d'engendré.

### **Mesures suggérées pour remédier la situation. Nos recommandations au gouvernement québécois sont :**

- aider les nouveaux arrivants de mieux connaître la culture québécoise;
- encourager le rapprochement et le dialogue interculturel et investir sérieusement dans des mesures d'intégration appropriés tel que le programme de jumelage interculturel;

- organiser une large campagne nationale et régionale d'information et de sensibilisation auprès de la population québécoise sur l'apport de l'immigration;
- inviter les immigrants à prendre place dans les institutions publiques et collectives (scolaires, municipales, gouvernementales);
- aider les immigrants à mieux remplir les conditions requises par les ordres professionnels en vue d'obtenir leur certification. Et cela par des séances d'information et/ou des cours de mise à niveau;
- élaborer des moyens incitatifs pour encourager les employeurs québécois d'embaucher les nouveaux arrivants;
- offrir les services aux nouveaux arrivants dans les régions ressources pour éviter leurs déplacements vers les grands centres;
- sélectionner les immigrants selon les besoins décelés par le marché du travail québécois de façon plus adéquate aux besoins régionaux de main-d'œuvre;
- évaluer de façon réaliste le besoin en ressources financières qu'exige le processus de régionalisation de l'immigration;
- Financer adéquatement des organismes communautaires d'accueil, d'établissement et d'intégration socioéconomique, notamment le soutien à la mission,
- Investir la totalité des 224 millions \$ de compensation dans le cadre de l'accord Canada-Québec dans les mesures spécifiques pour l'intégration des nouveaux arrivants au Québec.
- continuer d'être une terre d'accueil pour les personnes les plus vulnérables qui ont besoin d'être protégés (réfugiés politiques, d'opinions, etc.).